

ENCLOS DE BOIS DE TOUTES SORTES.

15.000.000 pieds de Bois de qualités à cadrer dans tous les Marchés du monde...

JORDAN & BENARD.

382, Rue Craig, 19, Rue Notre-Dame et au grand Quai, en arrière de l'Eglise Bonsecours, Montréal.

VERITABLES MACHINES A COUDRE WHEELER & WILSON.

NOUVELLES MACHINES PERFECTIONNEES Au plus bas prix AUX CONDITIONS LES PLUS FACILES.

Chaque famille dans Montréal devrait avoir une de ces Machines. On s'en sert dans tous les Couvents et toutes les Supérieures les recommandent.

W. R. HIBBARD et CIE., Sous-Agents.

N. B.—On a besoin à cet établissement d'une couturière.—On lui enseignera le moulin à coudre.



CORPORATION DE MONTREAL. No. 54.

Règlement pour la Protection des Oiseaux Insectivores.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Montréal, tenue dans l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, ce VINGT-SIXIEME jour de MAI dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-onze...

Section 1.—Nulle personne ne tirera ou déchargera dans les limites de la Cité, aucun fusil, pistolet, fusil de chasse ou autre arme dont le canon est chargé de poudre à canon, de balle, de plomb de chasse, de lingot ou autre matière destructive ou substance explosive...

Section 2.—Nulle personne n'attrapera, blessera ou molestera en aucune manière, au moyen d'armes à feu, ou autres armes, ou avec des bâtons ou des pierres, ou par tout autre moyen quelconque, un oiseau insectivore ou quelconque oiseau de quelque genre ou qualité que ce soit...

Section 3.—Nulle personne, dans les limites de la dite Cité, n'enlèvera, prendra ou emportera les œufs d'aucun oiseau insectivore ou autre oiseau, ou aucun œuf ou œufs trouvés, ou étant, ou déposés dans quelque nid d'aucuns tels oiseaux, ou dérangera ou entravera en aucune manière quelque nid habité par tels oiseaux, ou enlèvera, déplacera ou emportera d'aucun tel nid, les petits d'aucun des dits oiseaux, ou les dérangera ou molestera en aucune manière.

Section 4.—Toute personne qui contreviendra à aucune des dispositions de ce Règlement, sera passible d'une amende n'excedant pas vingt-piastres et des frais de poursuite, et, à défaut de paiement immédiat de cette amende et des frais, d'un emprisonnement dans la prison commune n'excedant pas deux mois, le dit emprisonnement devant cesser sur paiement de la dite amende et des frais.

L.S. CHARLES J. COURSOL, Maire.

CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité.

Avis aux Carrossiers et Selliers. RUBENSTEIN ET FRERES, ETABLIS EN 1864.

Plaques en Argent et en Cuivre, Et Manufacturiers de GARNITURES de VOITURES et de HARNAIS, 537 1/2, RUE CRAIG, MONTREAL.

On plaque avec soin les Voitures et les Sleighs, Les Numéros des Portes et des Banes d'Eglise, les Boutons des Sonnettes, et, les Boutons des Portes, les Poignées des Portes, les Couplets, etc.

J. D. NORMANDIN, RELIEUR, REGLEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS.

Ouvrages de luxe ainsi qu'ouvrages les plus communs, reliés à des prix très modérés. Les abonnés de L'Opinion Publique trouveront une bonne occasion de faire relier leur journal à bon marché.



AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, endossées "Soumissions pour Travaux au Coteau Landing" seront reçues à ce Bureau jusqu'au soir du VINGT de JUIN prochain...

Les plans et devis peuvent être vus à ce Bureau, ou au Bureau du Canal, Montréal, le et après LUNDI le 5ième jour de Juin, ou des formes de Soumissions et autres renseignements peuvent être obtenus.

F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 31 Mai 1871.



DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et suscrites, "Chaines et Piliers pour Guider" seront reçues à ce Bureau jusqu'à Samedi, le 17 de Juin prochain à Midi, pour la construction d'une Chaîne à Guider et de cinq Piliers immédiatement en haut du Pont du SAULT au RECOLLET, en arrière de la Cité de Montréal.

Les plans et les détails peuvent être vus au Bureau du Surintendant des Travaux de la Rivière Ottawa, ou des formules imprimées de soumission et autres détails peuvent être obtenus.

F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, le 22 Mai 1871.



DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour Travaux sur la Rivière St. Maurice," seront reçues à ce Bureau jusqu'à Samedi, le Dixième jour de Juin prochain, à MIDI, pour la construction d'une Chaîne pour Retenir et de Piliers à l'embouchure du St. Maurice, et aussi pour une estacade aux Chutes La Tuque.

Les plans et devis peuvent être vus à ce bureau, et au bureau du Surintendant des travaux du St. Maurice à Trois-Rivières, ou l'on peut aussi se procurer toutes autres informations.

F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 24 Mai 1871.



AVIS.

ON peut se procurer des Billets directs pour le Fort Garry via Fort William, aux Stations du Chemin de Fer du Nord et sur les Steamers entre Collingwood et Fort William.

F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, le 20 Mai, 1871.



CORPORATION DE MONTREAL. QUARTIERS EST ET CENTRE.

AVIS public est par le présent donné que les soussignés ont complété leurs Rôles de Cotisations dans les Quartiers Est et Centre, de cette ville: que les Copies des dits Rôles ont été confiées à l'un d'eux, à leur Bureau, en l'HOTEL-DE-VILLE, ou elles seront ouvertes à l'inspection et examen de tous les intéressés, d'ici à VENDREDI le SEIZIEME jour de JUN COURANT: et que les dits Cotiseurs s'assembleront à leur Bureau susdit, SAMEDI le DIX-SEPTIEME jour de JUN prochain à DIX heures de l'avant-midi, pour reviser leurs Cotisations des Biens-fonds inscrits au dit Rôle de Cotisation, et que le et alors ils entendront et examineront toutes plaintes relativement à telles Cotisations des biens-fonds qui pourront leur être soumises.

JAMES C. BEERS, JEAN-BTE. ALLARD, WM. DOUGLAS, P. H. MORIN, DAVID BROWN, J. T. DILLON, COTISEURS.

HOTEL-DE-VILLE, Montréal, 29 Mai 1871.

AVIS.—Le soussigné informe le public qu'il a acquis de Joseph Dorion, Père, Huissier, de St. Augustin, comté des Deux-Montagnes, par acte enregistré au Bureau d'Enregistrement du dit comté, les immeubles y situés, ainsi que tous les meubles, animaux, agrès d'agriculture, etc., qui se trouvent sur les propriétés appartenant au dit Joseph Dorion qui a été constitué procureur et qui a pouvoir d'agir en cette qualité.

L. N. DORION, Photographe. Ottawa, 25 mai 1871.

O. DESMARAIS ET CIE., PHOTOGRAPHES.

COIN DES RUES CRAIG ET ST. LAURENT MONTREAL.

On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies Encadrées à bon marché.



CORPORATION DE MONTREAL. No. 55.

Règlement pour empêcher de louer des Maisons pour des fins de prostitution.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Montréal, tenue dans l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, ce VINGT-SIXIEME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-onze, par et en vertu de l'Acte de la Législature Provinciale, 14 et 15, Victoria, chapitre 138, en la manière et suivant les formalités prescrites par le dit acte: à laquelle assemblée sont présents les deux-tiers au moins des membres du dit Conseil savoir:

Son Honneur le Maire, Charles J. Coursol, Ecuier, les Chevaliers Rodden, Bernard, Alexander, David, Masterman, Bastien, Wilson, Simard: les conseillers Leduc, St. Charles, Plinguet, Kay, McGauvran, Christie, Bétournay, Rivard, Desmarteau, McShane, Stephens, Hood, Loranger, Saché.

Il est ordonné et statué par le dit Conseil et le dit Conseil ordonne et statue comme suit: Tout propriétaire, usufruitier, ou grevé de substitution, ou toute autre personne qui louera, sous-louera ou fera occuper ou lui sera occuper sciemment toutes maisons, prémisses ou bâtisses quelconques dans la cité de Montréal, à ou par des personnes de mauvaise vie pour des objets de prostitution, sera passible d'une pénalité, pour chaque contravention n'excedant pas deux cents piastres courant, ou d'un emprisonnement dans la prison commune en la dite cité de Montréal, pour une période n'excedant pas six mois, et à défaut de paiement immédiat de la pénalité, et de tous les frais de poursuite (si une pénalité est imposée par la conviction, au lieu d'emprisonnement), le contrevenant sera emprisonné dans la dite prison commune pour une période de six mois, à moins que la dite pénalité et tous les frais ne soient payés auparavant.

(Signé). CHARLES J. COURSOL, Maire.

CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité.

RÉFRIGÉRANTS PATENTÉS. DE \$8 A \$40.

Ces RÉFRIGÉRANTS ont plusieurs améliorations désirables qui ne peuvent être trouvées dans les autres, et comme nous avons employé les mêmes ouvriers pendant les dix dernières années, c'est une garantie de leur qualité. Nous avons en mains un assortiment considérable de

POELES DE CUISINE. COUCHETTES EN FER. FONDs A RESORTS DE TACHER. OBJETS EN ÉTAIn ET VERNISSÉ. POTS A THE ET CAFÉ AMÉLIORÉS, ETC., ETC., ETC.

Aussi, devant arriver dans quelques jours, un Stock considérable de COUCHETTES EN FER TRAVAILLÉ ANGLAIS.

MEILLEUR ET CIE., 526, Rue Craig.

USINES A MÉTAUX DE LA PUISSANCE. ÉTABLIE 1828. CHARLES GARTH ET CIE., PLOMBIERS, OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR ET A GAZ. FONDEURS DE LAITON, FINISSEURS, CHAUDRONNIERS ET MACHINISTES, ETC., ETC.

Fabricants et Importateurs de CUIVRE A L'USAGE DES PLOMBIERS, DES MECANICIENS ET D'OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR: USINE A CUIVRE ET A FER: APPAREILS A GAZ ET A VAPEUR, ETC., ETC., ETC.

Toutes sortes d'ouvrages pour Usines à Gaz, Établissements Hydroélectriques, Distilleries et Brasseries, Raffineries, Phares, etc., etc.

On entreprend de faire chauffer les Bâtimens publics et privés, les Usines, les Serres, etc., par le moyen de l'appareil à l'Eau Chaude Patenté de GARTH, l'appareil à Vapeur de Basse Pression de Gold, avec les Derniers Perfectionnements, et par la Vapeur à Haute Pression en Tuyaux droits et repliés.

En vente aux plus bas prix, toutes sortes de Gase-liers, Tasseaux, Pendants, Abat-jours, etc., Tuyaux en Fer Travaillé, avec appareils de Fer Malléable et Fondus pour l'Eau, la Vapeur ou le Gaz. Bureau et Usine, Nos. 536 à 542, Rue Craig.

LE SOUSSIGNE informe ses nombreux Pratiques et le Public en général qu'il a ouvert, au No. 933, Rue St. Laurent, un Magasin de Meubles des plus variés, et qu'il s'est assuré les services de Pierre Gosselin, le célèbre Polisseur et Varnisseur de Pianos, avantageusement connu à Montréal.

L. S. CREVIER, No. 933, Rue St. Laurent.

On échange et repare les Pianos et les Meubles.

Teinturerie Royale a la Vapeur, 706, RUE CRAIG, 706.

Les Soussignés informent le public qu'ils ont commencé les affaires à MONTREAL, et sont prêts à exécuter toute commande, telle que TEINDRE, ESTAMPER et NETTOYER. Le tout très-bien exécuté et au meilleur marché possible. Venez voir et examiner les échantillons, et aussi demandez la Liste des Prix. Tout ouvrage est garanti.

MERSEBACH ET CIE. N. B.—ROBES, HABITS, &c., Teints de toutes les Couleurs sans être défaits. Les échantillons de M. MERSEBACH ont obtenu le PREMIER PRIX de la dernière Exposition.

OFFICE: 706, rue Craig, près de la Salle St. Patrice. TEINTURERIE: 203, Ruelle des Fortifications.

FERRONNERIE.

ENSEIGNE DU CADENAS D'OR. Poêles, Contelleries, Glaciers, Corniches.

L. J. A. SURVEYER, 524, RUE CRAIG.



NE FAITES USAGE QUE DE L'EMPOIS DE GLENFIELD

Grandement employé dans la BUANDERIE ROYALE D'ANGLETERRE, Et dans celle de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL DU CANADA.

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE THE COOK'S FRIEND

ne failli jamais et vendue chez tous les Epiciers respectables.

LIBRAIRIE ET DÉPOT DE JOURNAUX. SENÉCAL & CIE., 495, Rue Craig, Enseigne du grand livre, entre les rues St. Laurent et St. Dominique, Montréal.

A. BÉLANGER, EBÉNISTE.

Informe sa nombreuse clientèle et le public en général, qu'à partir du 23 Mars courant, il vendra un Stock de Banquette, consistant en Meubles de toute espèce, à quinze pour cent meilleur marché que n'importe quelle autre maison, et défie toute compétition pour le prix et la qualité. Une visite est sollicitée.

A. BELANGER, 276, rue Notre-Dame, à l'enseigne de la Grosse Chaise Rouge, et quatre portes à l'Est de MM. H. et H. Merrill, Montréal.

G. T. DORION, HORLOGER ET BIJOUTIER, 86, Rue St. Laurent, MONTREAL.

THOMAS MUSSEN, Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISES, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom, TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry.

ORNEMENTS D'EGLISES, Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

\$15,000 VALANT DE HARDES FAITES. CHEMISES, COLS, COLLETS, GANTS, CHAPEAUX ETC., ETC., etc.

Une grande variété de Draps Français, Anglais, Tweed et Casimir. Tout ordre sera exécuté avec goût et promptitude, à 20 pour cent au-dessous de la valeur ordinaire. Une visite est sollicitée.

REGIS DEZIEL, 131, RUE ST. JOSEPH.

JAMES FYFE, FABRICANT DE BALANCES.

A remporté à l'Exposition de 1868, tenue à Montréal, une MÉDAILLE D'ARGENT de Premier Prix et Diplomat, à toujours en main un assortiment complet de BALANCES de toutes espèces.

L'ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL ET HISTORIQUE DE J. B. ROLLAND ET FILS POUR 1871.

C'est l'Almanach le plus complet, et il contient une foule de renseignements utiles.—A vendre chez tous les Marchands.—Prix: 5 centimes.

NOUVEAUTÉ! CARTES JACQUES-CARTIER. Nous venons de recevoir un grand assortiment de Cartes à Jouer avec le portrait de Jacques-Cartier sur le dos, de différentes qualités, soit de \$1.20, \$1.75, \$2 et \$3 la douzaine.—En vente à la Librairie de J. B. ROLLAND ET FILS, Nos. 12 et 14, rue St. Vincent.

LA PHARMACIE FRANCOISE No. 190, Rue St. Laurent, vis-à-vis le Marché, est sous la direction du Dr. S. Gauthier. (MÉDECIN-ACCOCHEUR.)

Le Dr. Gauthier traite les Maladies des femmes et des enfants, les Maladies de la peau et les Maladies des voies urinaires. Résidence privée, No. 235, Rue St. Laurent, près la Rue Ste. Catherine.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.